Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215600511-20260409-202604090000013-DE

CRUGUEL

République Française
Département du Morbihan

Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL
Séance du jeudi 9 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL s'est réuni à la mairie de CRUGUEL sous la présidence de M. BOULVAIS David, Maire. La convocation du Conseil Municipal ainsi que l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 3 avril 2026 et affichés à la mairie le 3 avril 2026.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que 14 membres sont présents, le quorum est atteint.

Présents (14) : *BOULVAIS David, CARO Fabrice, DIABAT Françoise, TRÉGARO Nicolas, ETIENNE Brigitte, RICHARD Magali, COURTEL Magali, MAHÉO Anthony, GICQUEL Céline, TATTEVIN Cindy, JOUNOT Yoann, HERVOUET Clément, BOULVAIS Marine, EVEN Camille*
Absents excusés (1) : *PÉDRONO Tanguy*
Pouvoirs (1) : *PÉDRONO Tanguy donne pouvoir à TRÉGARO Nicolas*
Secrétaire de séance (article 2121-15 du CGCT) *:BOULVAIS Marine*

13 -Cimetière – Installation de caveaux et travaux

****Mise en place de caveaux pour la re-vente***

La commune a reçu 3 devis pour remettre en place des nouveaux caveaux dans le cimetière communal :
-Marbrerie GUILLARD-BOURDIN – Josselin -10 caveaux neufs 13 000 € TTC
soit 1083,33 € HT le caveau
-Marbrerie CAUDAL-BOUGUENNEC 8 caveaux neufs 12 480 € TTC
soit 1 300 € HT le caveau
-Marbrerie THETIOT Sérent 10 caveaux 16 000 € TTC+200 € TTC si roche BRH) + semelle 2800 € TTC
(soit 1 333 € HT le caveau)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'offre de la Marbrerie GUILLARD BOURDIN de Josselin, et décident que le prix de revente du caveau sera facturé 1084 € aux familles (prix coutant)

****Démontage des concessions abandonnées reprises par la commune***

Suite à la procédure de reprise des concessions abandonnées (débutée en septembre 2023 par affichage dans le cimetière), la commune peut maintenant enlever les monuments concernés dans le cimetière.
La commune a reçu 2 devis :

Marbrerie GUILLARD-BOURDIN – Josselin 8 000 € TTC
Marbrerie THETIOT Sérent 8 000 € TTC
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'offre de la marbrerie GUILLARD BOURDIN de Josselin.

Le Maire, David BOULVAIS

